

Extrait du rapport du Sénateur Adrien GOUTEYRON, fait au nom de la commission des finances, déposé le 30 juin 2008 (<http://www.senat.fr/rap/r07-428/r07-428.html>)
Quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ?

Préserver « coûte que coûte » le rôle des lycées français dans le rayonnement culturel à l'étranger

Les lycées français à l'étranger forment une composante essentielle du rayonnement culturel à l'étranger. Ils répondent à deux objectifs indissolublement liés : répondre aux besoins de scolarisation des enfants français à l'étranger, et accueillir les enfants étrangers, issus des classes moyennes, voire supérieures, du pays hôte. Cet objectif, que le ministère des affaires étrangères et européennes qualifie de « politique d'influence autour des futures élites », gagnerait à être mieux évalué : il n'est plus aujourd'hui certain que, dans tous les pays étrangers, les élèves accueillis constituent la future élite de leur pays.

C'est grâce à l'apport significatif d'élèves étrangers que les établissements français peuvent maintenir un grand nombre de classes, et d'options pour le baccalauréat, voire parfois assurer leur pérennité. De surcroît, les frais de scolarité des enfants étrangers constituent une contribution indispensable à l'équilibre financier toujours fragile de l'AEFE. Enfin, c'est sans doute en raison de la contribution des lycées français au rayonnement international de la France que le Parlement consacre chaque année en loi de finances des crédits substantiels à ces établissements. Pour cette raison, le budget de l'AEFE figure au sein du programme 185 « Rayonnement culturel et scientifique » de la mission « Action extérieure de l'Etat », et non au sein du programme « Français à l'étranger, affaires consulaires et sécurité des personnes ».

L'attractivité des lycées français auprès des publics étrangers tient à un rapport « qualité/prix » favorable. Ces lycées sont réputés offrir un enseignement de qualité pour des frais de scolarité moins élevés que leurs concurrents. Leur réputation reste fragile au sein de ce qui apparaît, dans beaucoup de pays développés ou émergents, comme un « marché de l'éducation ». Sur ce « marché », les lycées français sont en concurrence avec d'autres établissements privés : les parents d'élève sont sensibles à des paramètres comme les équipements sportifs ou les activités parascolaires proposés aux élèves.

Ces paramètres ont évidemment un coût, et exigent des investissements significatifs, soit de l'AEFE pour les établissements en gestion directe, ou conventionnés, soit des lycées eux-mêmes pour les établissements homologués. Compte tenu des contraintes pesant sur les finances publiques, l'augmentation des frais de scolarité constitue une modalité incontournable pour financer ces investissements. Or la prise en charge, par le budget de l'Etat, des frais de scolarité pour les enfants français conduira les seuls parents d'enfants étrangers à supporter la hausse des frais de scolarité. Cette évolution présente le risque d'observer une dégradation du rapport « qualité-prix » des établissements français à l'étranger, et donc de voir une proportion significative de parents d'enfants étrangers se détourner de notre système d'enseignement.

Par ailleurs, les lycées français à l'étranger affrontent dans certains cas des difficultés spécifiques : dans les pays développés, ils sont indéniablement attractifs pour les parents d'élèves étrangers en ce qui concerne les classes de maternelle, de primaire ou

de collège. En revanche, l'entrée en lycée est moins prisée : les enjeux de réussite scolaire amènent les parents d'élève à préférer un établissement permettant d'obtenir à l'issue du secondaire un diplôme du système d'enseignement de leur propre pays, ce diplôme ouvrant très souvent la voie à l'enseignement supérieur. Dans cet esprit, la création de bacs binationaux constitue une nécessité. Un bac franco-allemand existe déjà, et la création d'un baccalauréat franco-américain, évoqué depuis plusieurs années, devrait enfin aboutir. L'introduction d'un baccalauréat franco-américain, synthèse du baccalauréat français et du programme américain des « Advanced Placements » (AP) de fin d'études secondaires, doit permettre aux élèves suivant une scolarité française d'entrer plus facilement dans les universités américaines.

Enfin, parmi les élèves étrangers des lycées français, peu d'entre eux sont aujourd'hui incités à poursuivre leur scolarité dans les universités et grandes écoles en France. Le ministère des affaires étrangères et européennes apparaît conscient de cette difficulté. Pour la résoudre, il convient de construire de nouvelles passerelles entre l'établissement français à l'étranger et notre système d'enseignement supérieur.